

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 JUIN 2021

Date de la convocation : 16 juin 2021

Nombre de membres du conseil en exercice : 11

Membres présents : 9

Absents : 2

Le vingt-cinq juin deux-mil-vingt-et-un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric HERBIN – Maire, Emilie MAILHÉ – Adjointe au Maire, Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Anthony BLIN, Matthieu GELÉ, Alexandre GOULAY, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE, Nicolas WAROQUEAU.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Alain BARIL, Maxime LERIGOLEUR.

POUVOIR : Alain BARIL à Frédéric HERBIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emilie MAILHÉ.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 8 avril 2021. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.
- Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la présente réunion.

I. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE P.L.U À LA C.D.C.L.A

M. HALOT, vice-président à l'aménagement du territoire et Madame LEVASSEUR, directrice générale des services à la Communauté de Communes Lyons-Andelle, présentent le sujet du transfert de compétence PLUi aux membres du conseil municipal et répondent aux diverses questions.

À la suite de cet échange, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la loi ALUR prévoyait à compter du 1er janvier 2021, le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux communautés de communes et communauté d'agglomération.

Le législateur permettait aux communes membres d'une intercommunalité de s'opposer à ce transfert automatique par délibérations prises avant le 31 décembre 2020 dans les conditions de majorité suivante : *au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population peut s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de communes ;*

La loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire a reporté l'échéance du transfert au 1er juillet 2021 et la date limite de délibération des communes au 30 juin 2021 avec les mêmes conditions de majorité.

De plus, Monsieur le Maire et Monsieur Nicolas WAROQUEAUX, conseiller municipal, ont participé aux réunions d'information organisées par la C.D.C.L.A.

Considérant que la commune dispose d'un P.L.U approuvé en 2018 et après avoir entendu l'exposé des motifs, le conseil municipal se prononce en faveur du transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de communes Lyons Andelle et approuve en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes Lyons Andelle.

II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

1. Budget commune

Après lecture du compte de gestion 2020 de la Commune, identique au compte administratif, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2. Budget Service des Eaux

Après lecture du compte de gestion 2020 du budget Service des Eaux, identique au compte administratif, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

III. DEVIS CAVURNES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que toutes les cavurnes actuelles sont occupées.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création de 5 nouvelles cavurnes au cimetière communal et présente le devis de la société GRANIMOND pour un montant de 2 539,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

IV. DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'inscrire au budget communal l'achat des nouvelles cavurnes.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal les modifications suivantes :

- Chap. 204 – Art. 20412 : Bâtiments et installations = - 4 000,00 €
- Chap. 21 – Art. 2116 : Cimetière = + 4 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

V. ADHÉSION VOISINS VIGILANTS

Monsieur Lino BRAZ, Adjoint au Maire, propose aux membres du conseil municipal de faire adhérer la commune à « voisins vigilants » ou de proposer aux administrés une adhésion individuelle.

L'objectif de ce projet est de dissuader les personnes malveillantes avec une solidarité communale.

Considérant que le coût de l'adhésion pour la commune serait de 400,00 € par an, qu'une adhésion individuelle coûterait 5,00 € par foyer et après avoir entendu les divers arguments sur le sujet, le conseil municipal décide d'étudier ces différentes propositions.

VI. SIEGE27 - PROGRAMMATION 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'étudier les travaux potentiels d'électricité pour l'année 2022.

En effet, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure recense les projets jusqu'au 31 juillet prochain afin de préparer les réunions intercommunales sur la programmation prévisionnelle des futurs travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité d'inscrire, après étude et devis, l'enfouissement des réseaux « Chemin Dutré »

VII. LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un arrêté municipal afin de lutter contre le bruit de voisinage.

De ce fait, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de s'appuyer sur l'arrêté préfectoral (DTARS-SE/N°19-14) concernant les restrictions applicables.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la mise en place de cet arrêté municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Association « Souvenirs de Mortemer » : participation à la sono lors de la cérémonie de septembre.
- Nettoyage du Château d'eau prévu le 01/07/2021.
- Présentation du PV du SIEGE27 en date du 29/05/2021.

Clôture de la séance : 20H15